



# Futur Parcours Professionnel des Ouvriers, Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise: la CAROTTE!

20 septembre 2023

La nouvelle convention collective de la métallurgie a été signée par 4 syndicats représentatifs de la branche sauf la CGT, et par l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie, syndicat des employeurs de notre branche) le 7 février 2022 (voir le texte complet ici : [2022-02-07 Convention-collective-nationale-de-la-metallurgie\\_seule\\_189.pdf \(lafabriquedelavenir.fr\)](#)).

**Les fiches emplois Framatome sont en cours de distribution durant ce mois de septembre (voir nos conseils [ici](#)).** En parallèle, les accords Framatome et locaux sont toujours en cours de révision pour mise en conformité avec cette nouvelle convention. **C'est le cas de l'accord « relatif aux parcours professionnels ».**

## Prime d'ancienneté: la direction lâche du lest

Pour les ouvriers, employés et techniciens (classés désormais jusqu'à E), la nouvelle convention collective prévoit une dégradation de la prime d'ancienneté. Devant la perte de pouvoir d'achat qui risquait de « crisper » pas mal le climat social, **la direction a proposé un dispositif plus favorable**, tout en qualifiant l'ancienneté de « *subjective* ». La CGT se réjouit que la direction ait pris en compte le climat d'inflation qui n'est pas vraiment subjectif, et espère que le même esprit pragmatique règnera lors des négociations salariales de fin d'année. **Mais pas sûr que ce geste bienvenu suffise pour motiver, car...**



## Reconnaissance de la formation initiale? Pas en dessous de BAC+2!

Selon la nouvelle convention, à partir du 1/1/24, **seuls deux niveaux de diplômes sont reconnus, et seulement s'ils sont indiqués dans l'offre d'emploi.** Il s'agit des niveaux C6 (BAC+2) et F11 (Master). Tant pis pour celles et ceux qui n'ont pas pu atteindre ces niveaux de qualification, aucune reconnaissance de leur formation initiale n'est prévue. **Interpellée à plusieurs reprises par la CGT, la direction de Framatome ne veut toujours pas s'engager à reconnaître l'ensemble des diplômes de l'Education nationale.**

## Niveaux et galons... le coup de la carotte

Le problème, c'est que nous travaillons dans une entreprise où **les qualifications et l'expérience professionnelle sont un peu nécessaires...** Alors comment faire ? Tournant autour du pot sans vouloir y mettre de « *temporalité* », donc d'ancienneté, la direction nous fait le coup de la carotte : elle a inventé les **niveaux et les galons.**

 Les **niveaux** sont supposés « *jalonner* » les évolutions professionnelles entre des emplois de même nature d'intitulé. Cette évolution serait accompagnée d'une **augmentation salariale individuelle** « *déterminée en fonction de la politique salariale et du positionnement salarial du salarié* ». Vous aurez remarqué le flou des engagements, **nous n'en savons pas plus que vous !**

Les « **galons de compétence** » concerneront les emplois classés jusqu'à « E ». Il y aura un seuil d'entrée pour des compétences « **en acquisition** », puis un galon « **opérationnel** », à partir du niveau compétences « *opérationnel* », et un galon « **confirmé** », à partir du niveau compétences « *maîtrise* ». La reconnaissance de ces galons reposera sur un **référentiel Framatome générique et commun à toutes les entités**, qui ne sera pas intégré à l'accord, et donc pas discuté avec vos représentants, et qui pourra éventuellement être adapté en local. Les évolutions salariales restent obscures, **nous n'en savons pas plus que vous...**



Pour les salariés rattachés à un emploi appartenant aux groupes d'emplois à partir de F (**cadres**), la direction n'est pas plus claire, elle parle de « *dispositifs de reconnaissance* » appuyés sur des *outils spécifiques de politique salariale Framatome*. Tout ce vocabulaire pour ne pas parler de **bandes de carrières** et autres **barèmes de salaires maison**, car la direction les garde pour elle, et ne veut surtout pas en parler avec les organisations syndicales !

Diplômes et qualification ignorés, ancienneté à peine tolérée, politiques promotionnelle et salariale obscures... **la classif de la maison Fra s'enfonce dans l'opacité** ; pas sûr que les carottes « niveau » et « galon » suffisent à motiver.

**Nous avons besoin de salarié.e.s respecté.e.s et motivé.e.s pour la réussite du grand carénage et des chantiers des EPR2, que nous jugeons nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique.**



**La CGT a des propositions en opposition radicale avec le projet de l'UIMM pour permettre aux salarié.e.s une reconnaissance professionnelle tout au long de leur carrière.**

**Syndiquez-vous, contactez vos délégués CGT pour gagner des droits pour tous les salariés !**

CGT Framatome  
Délégué Syndical Central  
☎ 07 85 65 32 26



[Cgt-framatome.org](#)  
[dsc@cgt-framatome.org](mailto:dsc@cgt-framatome.org)  
CGT Framatome